Lutte contre les mines terrestres antipersonnel dans les pays en développement PVD

2000/0062(COD) - 25/10/2000

En adoptant le rapport de Mme Emma BONINO (TDI, I) sur la lutte contre les mines antipersonnel, le Parlement européen a largement suivi sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Les principaux points mis en lumière par la plénière portent en particulier sur la nécessité de détruire tous les stocks de mines existants dans les États membres et sur le repérage plus précis des zones affectées. Sur le plan budgétaire, le Parlement européen appuie la position de sa commission au fond (200 millions d'euros pour la période 2000-2006). La plénière insiste cependant sur la nécessité de mettre en place une Unité centrale de lutte contre les mines, dotée de ressources humaines et financières appropriées, ayant pour mission de mettre en oeuvre toutes les actions communautaires de lutte contre les mines à l'exception de celles qui relèvent de la recherche et de celles entreprises par ECHO, l'office humanitaire de la Communauté. Enfin, des modifications d'ordre comitologique ont également été apportées à la proposition de la Commission dans un souci de plus grande transparence des financements attribués et d'information du Parlement européen.